

ORAGES SANS DESPOTISME

SECDEF



EDITORIAL

« Le bonheur, c'est toujours pour demain »

Depuis l'orage du samedi 8 juin qui a provoqué des entrées d'eau dans des sous-sols et garages à Antony et Fresnes, les pluies violentes se sont succédé causant de multiples désordres.

Les prévisions météo pour cet été s'annoncent inquiétantes. Les nappes phréatiques sont pleines et les sols gorgés d'eau n'absorbent plus. Tout au contraire, ils sont la source d'une intense évaporation dès que la température de l'air s'élève. Les événements tragiques survenus en Europe courant mai et en France ce mois-ci, témoignent de la soudaineté et de la violence des débordements résultant de la rapidité des ruissellements que rien ne freine. Les collecteurs brutalement sollicités sont vite saturés et des bouchons hydrauliques se forment aux points critiques entraînant des refoulements et des débordements d'eaux mélangées par le jeu des déversoirs d'orage et des égouts unitaires.

Nous attendons depuis des années la construction du bassin de 50.000 m³ au Parc du Moulin de Berny dont le financement nous est promis comme imminent à chacune de nos assemblées générales. Mais... c'est toujours pour demain. Un article de ce bulletin fait le point du dernier report annoncé !

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous devons, comme le 7 juillet 2001, subir une fois encore de graves dommages cet été, nous n'attendrions pas une minute pour engager une seconde procédure devant le Tribunal administratif, forts des dispositions du premier jugement qui ont retenu à 100% la responsabilité solidaire des « acteurs » de l'assainissement. Rappelons qu'ils ont été condamnés à la réparation intégrale de nos préjudices en dépit du caractère exceptionnel de l'événement, en raison de l'insuffisance des moyens de stockage et d'évacuation des eaux qui convergent vers le « nœud Liberté ».

Un grand MERCI à ceux qui nous ont envoyé des témoignages circonstanciés sur ce qu'ils ont vu chez eux et dans leur voisinage. Les observations factuelles les plus précises possibles de chacun font la richesse de notre expérience collective d'usage. Rassemblées, elles donnent une image concrète de la réalité qui peut corriger utilement des rapports « techniques » trop optimistes. Une photo, un schéma, une notation horaire, c'est à la portée de tous. Rappelons-le nous pour le bien commun et agissons utilement... dès le prochain événement !

Le Président

LE BASSIN DU MOULIN DE BERNY

Les questions techniques en suspens

A notre connaissance (nous n'avons pas accès aux comptes rendus des réunions techniques, c'est secret Défense !), les possibles contraintes géologiques semblent avoir été levées au vu des résultats des sondages profonds (50 m) réalisés depuis l'automne 2012. Sous une couche d'alluvions anciennes et récentes (comblement du terrain Colas) d'environ 7 m, un « horizon » imperméable fait de marnes descend au moins à 30 m. Il est donc possible d'y asseoir les fondations du bassin quelle que soit la forme choisie.

Deux configurations étaient envisageables :

- un bassin rectangulaire de faible hauteur (4 m) sur la totalité du terrain initialement jugée disponible de 13.000 m², construction la moins coûteuse mais sans fonction de dépollution,
- un bassin circulaire profond (25 m) sur une emprise de l'ordre de 2.000 m² seulement avec un rôle de dépollution mais d'un coût nettement plus élevé.

Rien n'est arrêté à ce jour, mais les projets municipaux de construction (immeuble d'habitation (R + 4 et R + 5), hôtel, groupe scolaire, ce qui induit la disparition du marché sud à cet endroit) qui se révèlent aujourd'hui sur ce terrain en réduisant la surface disponible à 8.000 m², ce qui élimine la première solution sauf réduction sévère de la capacité de l'ouvrage. Le coût élevé d'un bassin profond quant à lui, pourrait être réduit mais toujours au détriment de sa capacité.

On comprendra donc que tout en reconnaissant la nécessité d'un bassin de 50.000 m³, les financeurs potentiels de l'ouvrage pourraient fort bien évoquer des contraintes techniques devenues à terme insurmontables, pour chercher à réduire à la fois sa capacité et la dépense.

Reste encore à régler la question des modes d'alimentation et d'évacuation du bassin. Il ne fait aucun doute que les techniciens du SIAAP et de leurs bureaux d'études la résoudre rapidement. Seule subsistera donc le vrai problème, la répartition du financement, la fameuse clé annoncée depuis des années, le sésame promis pour... demain.

Le financement

La sérieuse alerte du 8 courant et les orages qui se succèdent réveillent l'intérêt de tous pour le bassin de 50.000 m³ prévu depuis plusieurs années au parc du Moulin de Berny. Où en est-on dans le flot des annonces qui se succèdent tous les ans ?

Vous trouverez sur notre tout nouveau site internet : « www.secdef.fr », les comptes rendus des quatre dernières assemblées générales où sont reproduites très fidèlement les annonces de M. le Député-maire de Fresnes, Président du syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre et, à ce titre, porteur du contrat « Bièvre aval » signé le 19 mai 2011 dans lequel le financement du bassin est inscrit pour 50 millions d'euros. Il faut les relire. C'est instructif et rapide.

Interrogé par lettre en date du 5 juin sur la suite de son annonce d'une décision sur la clé de répartition du financement du bassin pour la fin de ce mois de juin 2013 telle que faite à l'AG du 24 janvier, il nous a répondu le 10 en renvoyant à une nouvelle analyse des données qui seront présentées au « comité de pilotage » dans la première quinzaine de septembre. « *A l'issue de la réunion, nous pourrons, à partir d'éléments techniques précis, discuter des clés de répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage concernés par le projet* ». C'est bien cet accord sur la prise en charge par les participants publics et privés (entreprises installées sur le plateau de Thiais-Rungis) du coût de construction du bassin qui est la pierre d'achoppement depuis des années. Prudemment, on ne nous dit pas jusqu'à quand durera la **discussion**. C'est, cette fois-ci un report sans date dans le feuilleton des annonces qui se succèdent depuis les élections de 2008 ! Faudra-t-il attendre 2014 pour avoir enfin une « vérité » ?

Bassin de la rue du Docteur E.Roux

Ce bassin de 700 m³ a été conçu et réalisé par la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre. Composé de trois réservoirs qui s'étagent du haut en bas de la rue dans sa partie Est (entre la rue de la mairie et le boulevard Pasteur), il a été construit pour recueillir les eaux de pluie des rues précitées et voies adjacentes. En partie basse une chambre de décantation recueille les sables et boues et des pompes évacuent l'eau « propre » vers l'émissaire Antony-Fresnes qui se déverse dans le Fresnes-Choisy au carrefour de la Déportation. Une canalisation secondaire a pour rôle de diriger vers le collecteur Pasteur l'éventuel trop-plein des deux ouvrages qui abritent les pompes de relevage. Ce bassin réalisé sans concertation préalable ni avec le SIAAP, ni avec le Conseil Général, a été mis en service au printemps 2010.

A sa première sollicitation le 14 juillet 2010, il a non seulement largement participé à la submersion des habitations du carrefour Pasteur/E.Roux, mais a provoqué la submersion de propriétés situées en haut de la rue du Dr E.Roux et rue de la mairie qui n'avaient jamais été touchées auparavant. Nous avons demandé en 2010 qu'une étude soit menée conjointement par le SIAAP, propriétaire de l'Antony-Fresnes et du Pasteur, par le Conseil Général, son exploitant et, bien entendu, la CAVB, maître d'ouvrage du bassin. Aucune suite utile n'a encore été donnée à notre requête.

Ce 8 juin, mis à contribution pour la seconde fois du fait d'un orage important, il a souffert des mêmes dysfonctionnements et a provoqué les mêmes désordres. A nouveau l'eau est sortie en geysers par les tampons d'aération grillagés situés au dessus de la chambre de décantation. Les avaloirs de la voie publique et les branchements privés, faute de pouvoir déverser leurs eaux dans le bassin entièrement rempli, les ont laissé s'écouler dans les propriétés riveraines qui ont servi de réceptacle ou de chambre d'expansion. C'est ainsi qu'à nouveau des maisons situées en haut de la rue E.Roux et de la rue de la mairie ont été sérieusement inondées. Les ralentisseurs ayant totalement effacé les caniveaux, les maisons situées à leur voisinage ont vu l'eau arriver chez elles en flot direct de la chaussée qui, non seulement a été surélevée mais est en dévers depuis sa requalification en 2009 ! La totale !

La station de pompage « Liberté » et astreinte

Le SIAAP a bien voulu nous remettre en janvier dernier le rapport du bureau d'études chargé de concevoir la transformation de la station de pompage « Liberté ». Nous y lisons « **qu'en l'état actuel des équipements, aucune gestion ne permet de supprimer les risques d'inondation dans le secteur des points bas autour du nœud Liberté qui fonctionne comme un vase d'expansion lors des événements pluvieux du type 6/7 juillet 2001** ». Nous y voyons encore qu'en raison des « **contraintes de gestion dues à la réouverture du Parc des Prés ainsi qu'à la préservation du milieu naturel (Seine), les différentes stations du nœud Liberté sont actuellement gérées en manuel, ce qui nécessite la présence d'un opérateur au PC Valérie** (poste de télésurveillance des ouvrages d'assainissement du Val-de-Marne) qui actionne les équipements. Ces opérateurs sont présents de 6h30 à 17h30 (soit pendant onze heures sur vingt-quatre et cinq jours sur sept), ensuite c'est l'astreinte qui prend le relais ». Nous ne mettons nullement en doute la compétence des techniciens qui assurent les astreintes, mais on peut s'interroger sur les temps réels de réaction en fonction de leur lieu d'habitation, a fortiori si une intervention manuelle s'impose in situ du fait d'un quelconque incident sur les matériels, vannes ou autres. A défaut de gros travaux pour améliorer très sensiblement les capacités de rétention des eaux de ruissellement dans un proche avenir, nous demandons que les consignes de fonctionnement des matériels existants soient au moins optimisées pour gérer au mieux les flux en transit lors des fortes précipitations orageuses. Il est en effet primordial que la sauvegarde des personnes et des biens passe avant la protection des milieux naturels qui est, à juste titre, prioritaire par temps calme, c'est-à-dire pendant 99% du temps.

Jusqu'à sa réhabilitation programmée pour 2014/2015, la station de pompage Liberté restera un point critique dont la conduite exigera beaucoup des personnels de la DSEA si l'objectif est bien de nous protéger contre les submersions comme nous sommes fondés à le demander.

RUBRIQUES DU BULLETIN

Bulletin : Informations locales – édité par SECDEF,
14 Rue du Professeur Bergonié
94260 – FRESNES

Tél/Fax : 01 46 60 12 41 - **Email** : secdef@wanadoo.fr

Directeur de la publication : les membres du Bureau de l'Association

Rédaction et maquette : Maurice et Cleide VÉRET et Marie-Laure ROGER

Adhésion à l'association : 10 € par an et par famille

Absence et défauts d'avaloirs

Depuis des années nous signalons l'absence d'avaloirs et leurs défauts là où ils existent. Nous l'avons à nouveau déploré lors de l'AG de janvier dernier et notre maire nous a dit qu'il allait « *rappeler au département de reprendre les avaloirs* ». L'orage du 17 juin au matin nous en a donné encore une illustration. Les trois photos ci-dessous ont été prises sur la branche nord de l'avenue P.Vaillant-Couturier (ex RN186) entre l'avenue de la Liberté et la passerelle de l'autoroute. Une malheureuse bouche d'égout située à quatre-vingts mètres à l'Ouest du carrefour, dont l'ouverture est particulièrement réduite, doit absorber tout le ruissellement de chaussée et de la voie en site propre du TVM. Inutile de dire qu'elle est loin d'y suffire. L'eau de ruissellement dévale, s'accumule et déborde alentour et ce n'est qu'un exemple.

Par lettre en date du 21 janvier 2002 le Directeur des Services de l'Environnement et de l'Assainissement demandait au Directeur Départemental de l'Équipement de remédier au plus vite à ces défauts. Il visait nommément l'anomalie ci-dessus au milieu de sept autres relevées notamment avenue de la Liberté et boulevard Pasteur, photos à l'appui dont une reproduite ci-dessous à gauche. Le 3 novembre 2003, le DDE répondait dans le cadre de la procédure devant le tribunal administratif: « *au cas où des avaloirs supplémentaires auraient été installés, les régurgitations (des collecteurs) auraient été plus nombreuses sur ce quartier (Jeanne d'Arc – Bergonié) et les sinistres occasionnés par ces inondations (celles de 98, 2000 et 2001) auraient été démultipliés. Le défaut d'avaloirs ne peut donc constituer une source de malfaçon. Au contraire, ce phénomène amoindrit les conséquences du dysfonctionnement des réseaux d'assainissement dans ce secteur* ». Réellement phénoménal ! Eh bien, le département, désormais responsable des routes, a dû trouver l'argumentation pertinente puisque dix ans après, RIEN n'a été fait.

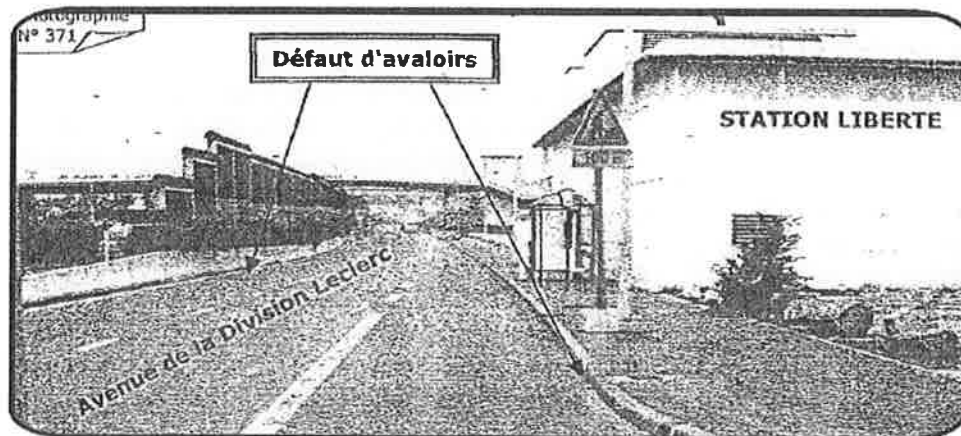
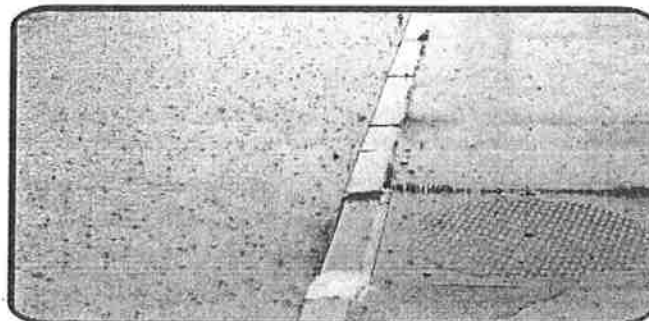


PHOTO N° 371 - DSEA-CG 94 - Février 2002
 Vue sur l'avenue de la Division Leclerc (Sud Ouest)
 à partir de l'angle formé avec l'avenue de la Liberté



La rétention à la parcelle

Les prescriptions techniques relatives aux eaux pluviales imposées dans les permis de construire, limitent leur débit de rejet en l/s dans les canalisations publiques. La « rétention » temporaire ou définitive (déconnexion de l'écoulement) des eaux pluviales ruisselées sur la « parcelle » concernée est demandée pour éviter l'augmentation rapide des flux transportés par les canalisations publiques dès la survenance d'une forte pluie.

Selon que la conduite d'évacuation privative est raccordée au réseau départemental ou communautaire, le pétitionnaire du permis doit adresser à l'administration compétente un dossier comprenant : « *les caractéristiques du moyen de rétention prévu, une notice technique ou une note de calcul des dispositifs de stockage et de l'ouvrage de régulation, un schéma coté de leur raccordement au réseau* ».

A priori, les établissements publics devraient être les premiers à respecter ces dispositions.

Nous avons donc regardé la situation du dernier collège construit à Fresnes en interrogeant la commune, la communauté d'agglomération et le département. Nous souhaitons voir les éléments du dossier technique qui pouvaient justifier la différence entre la préconisation départementale de 295 m³ de rétention du département et la proposition du pétitionnaire de la limiter à 160 m³, soit un peu plus de 50%. Nous ne les avons trouvés nulle part !

« En cas de non réponse du pétitionnaire, la DSEA (Direction départementale de l'environnement et de l'assainissement) n'a aucun pouvoir pour intervenir sur place. Les textes ne prévoient aucune obligation pour un demandeur de réaliser des tests. Il n'y a d'ailleurs pas de vérifications effectuées en ce qui concerne les eaux pluviales et la DSEA n'est pas, sauf indication du demandeur, informée de la fin des travaux autorisés par un permis de construire » (réponse de la commune de Fresnes du 22/01/2013).

« Si l'avis de la DSEA est bien joint au dossier, le pétitionnaire n'a aucune obligation de fournir ces différents éléments en retour » (réponse du département du 6/6/2013).

Il n'est pas question ici de faire un quelconque reproche aux techniciens des collectivités territoriales, mais de dénoncer une hypocrisie réglementaire. La règle est minutieusement prévue, mais rien n'est concrétisé pour son application. Elle reste au bon vouloir des promoteurs. Dans ces conditions, de sérieux doutes sont permis sur son efficacité. Pourtant, on en fait grand cas pour limiter la capacité des ouvrages publics de rétention !

Site web SECDEF et adresses e-mail

Lors de notre assemblée générale de janvier dernier, Stéphane Charles a présenté la maquette du futur site internet de notre association. Il est maintenant en ligne à l'adresse :

www.secdef.fr

Il mérite spécialement votre visite. C'est un moyen d'information à la fois précieux : il permet aux nouvelles de circuler rapidement, et exigeant : il faut l'alimenter, ce qui demande du temps. Vos remarques et suggestions seront les bienvenues. Adressez-les à :

secdef@orange.fr

Dans l'immédiat, vous trouverez sur notre site l'intégralité de nos derniers bulletins (25 à 30) et des procès-verbaux de nos assemblées générales de 2010 à 2013.

MERCI à chacun, si ce n'a déjà été fait, de nous faire connaître son adresse e-mail en l'envoyant à SECDEF

Bonne nouvelle pour les délaissés

Ne boudons pas notre plaisir. C'est rare. A l'assemblée générale de janvier dernier, M. le Député- maire de Fresnes nous a donné l'assurance qu'une « convention avec l'Etat et le département allait être signée avant le mois de juin sur le financement d'un projet de requalification de l'ensemble des rives de la 86 entre la limite d'Antony jusqu'au carrefour Roosevelt. Ce sont des travaux qui sont autour de 800.000 € à un million, financés à 50 % par le département. Dans le calendrier qui a été calé avec l'Etat et le département, les travaux devraient démarrer au dernier trimestre 2013 pour durer une année. »

Nous nous en réjouissons à double titre : d'abord en tant que riverains dégoûtés de la saleté qui règne dans ce secteur depuis des années, ensuite au titre de la lutte contre les inondations car les débris qui naviguent à chaque orage dans les caniveaux obstruent, parfois complètement, les avaloirs déjà insuffisants.

Voilà donc une bonne annonce dont nous suivrons attentivement la réalisation

CONSIGNES

« Mieux vaut prévoir que guérir ». Chacun connaît l'adage, mais le temps qui passe efface les mauvais souvenirs. C'est utile pour rester optimiste, mais ça ne justifie pas l'imprévoyance. Voici donc le rappel de quelques consignes qui peuvent éviter les ennuis ou en diminuer les conséquences.

1. Avant de partir en vacances

- Boucher les siphons de sol des pièces en sous-sol ou en contrebas de la rue si vos évacuations ne sont pas munies de clapet anti retour (très souvent exigé dans les contrats d'assurance sous peine de déchéance – jetez donc un œil sur votre contrat).
- Obstruer de façon étanche les ouvertures en rez-de-chaussée.
- Dans la mesure du possible, et seulement s'il n'y a pas de risque pour votre voisinage, détourner les eaux des pluies vers une zone capable encore de les absorber.

2. Pendant la submersion

- Prévenir le standard ou la permanence téléphonique de la mairie et de la communauté d'agglomération* dès le début d'un débordement en indiquant vos nom et adresse, et en décrivant sobrement mais avec précision ce que vous voyez. Vous noterez avec exactitude l'heure de votre appel et celle à laquelle une équipe de secours se présentera pour vous porter assistance. Si vous êtes âgé ou handicapé, mentionnez-le expressément.
- **Noter ce que vous voyez**, avec l'heure précise de vos observations. Ex. : à 14h10, l'eau de ruissellement n'est plus absorbée par l'avaloir situé... - à 14h20, la plaque d'égout située sur le trottoir face au n° X de la rue Y se soulève, l'eau pénètre par mon entrée de garage, de l'eau polluée arrive dans mon garage par le surplus de sol...

C'est grâce aux constatations **factuelles** des uns et des autres que nous pouvons compléter, voire corriger, les analyses parfois succinctes avancées par les pouvoirs publics.

Numéros à noter :

Mairie d'Antony	01 40 96 71 00
Mairie de Fresnes	01 49 84 56 56
Mairie de L'Haÿ	01 46 15 33 33
CAHB Chatenay	01 41 87 82 82
CAVB Arcueil	01 55 01 03 03
Secdef	01 46 60 12 41
Responsables du secteur Liberté/Bergonié	
M. C. BEVAN	01 46 60 03 13
Mme ML ROGER	01 47 02 05 61
Responsable du secteur Pasteur Nord - Mme F. MEIGNER-LELU	01 46 66 49 16
Responsable du secteur Pasteur Sud - Mme S. CHAUVIN	01 46 68 01 49
Responsables du secteur Yvon/Louis/Kara	
M. J. L. MARLATS	01 46 68 51 22
M. G. JAUNAY	01 46 68 43 14
Responsable du secteur J. Jaurès/8 Mai 45 - M. R. BARBIER	01 46 65 14 17
Responsable du secteur Antony - M. et Mme BELLIERE	01 46 68 13 83
Responsable du secteur L'Haÿ - Mme NOUGARÈDE	01 46 63 29 81

Adhésions

À ce jour, 117 familles adhérentes sont recensées contre 131 en fin d'exercice 2012. Nous comptons sur les retardataires pour atteindre au moins le même chiffre que l'an passé. Le nombre des adhérents que nous comptabilisons très exactement par les cotisations encaissées est vérifiable à tout moment. Il ne peut être contesté. Il fait notre force dans nos rapports avec les pouvoirs publics. Il ne faut donc pas baisser les bras. Nous avons besoin de tous. MERCI.

PS. **Attention**, ce rappel et le bulletin d'adhésion joint ne concernent pas tous ceux d'entre nous qui ont déjà payé leur cotisation pour 2013.